

Stéphane SIGUIER est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Il constate que 29 conseillers municipaux sont présents.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose d'adopter le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 Décembre 2009.

Le compte-rendu ainsi que l'ordre du jour sont adoptés à l'unanimité.

Luc PICARD :

« Nous avons évoqué en commission la fermeture d'une classe à l'Ecole de La Resse. Ce n'est pas inscrit à l'ordre du jour et nous aurions souhaité en parler, à moins que cela soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal ».

Monsieur le Maire :

« Non. Mais ce n'est pas un problème, on peut en parler ».

Monsieur le Maire cite les événements familiaux survenus au sein du Conseil Municipal.

AFFAIRES FINANCIERES

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : BUDGET COMMUNAL *(Rapporteur Béatrice MAYNARD)*

Monsieur le Maire :

« Comme pour tous les conseils municipaux au cours desquels se vote le compte administratif, le Conseil Municipal doit élire son Président. Je vous propose donc la candidature de M. Philippe BANCAL. »

M. Philippe BANCAL est élu à l'unanimité pour présider l'Assemblée pour le vote du Compte Administratif 2009.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année dernière, le Maire établit le compte administratif des différents budgets qu'il doit soumettre à l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Le compte administratif défini par les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales est le seul document budgétaire complet qui permet de dresser le véritable bilan de la gestion communale.

Il permet de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre) des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Le compte administratif du budget principal et la présentation des comptes agrégés du budget principal et des budgets annexes sont en parfaite concordance avec le compte de gestion provisoire édité et transmis début février par les services du Trésor Public.

Depuis 2004, la Ville de MAZAMET a décidé de présenter le bilan de l'exercice écoulé lors de la séance du Conseil Municipal qui débat des orientations budgétaires de l'exercice en cours.

Le compte administratif 2009 constitue donc la 1ère étape du Débat d'Orientation Budgétaire 2010.

L'exécution du BUDGET

Le compte administratif intègre tous les mandats et les titres émis pendant l'année civile 2009 et la journée complémentaire (janvier 2010). Ces résultats prennent en compte les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement et le rattachement à l'exercice des charges et des produits de fonctionnement.

INVESTISSEMENT	Résultat 2008	Réalisés 2009	Reports	Besoin de Financement 2009
RECETTES	786.906,09	2.412.479,29	400.000,00	
DEPENSES		1.994.677,30	2.720.000,00	
TOTAL	786.906,09	417.801,99	-2.320.000,00	-1.115.291,92
FONCTIONNEMENT				
	Résultat 2008	Réalisés 2009		Résultat 2009
RECETTES	2.570.442,22	11.900.614,93		
DEPENSES		10.773.671,33		
TOTAL	2.570.442,22	1.126.943,60		3.697.385,82
EXCEDENT REPORTE 2009				2.582.093,90

Après affectation du besoin de financement :

Excédent cumulé au 31 décembre 2008 = 2.570.442,22 €

Excédent cumulé au 31 décembre 2009 = 2.582.093,90 €

Soit une différence de = + 11.651,68 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
		Résultat d'Investissement Reporté	786 906 €
Dépenses REELLES	1 993 987 €	Recettes DEFINITIVES	2 412 479 €
Subventions d'Equipement versées	62 201 €	Ressources Propres	2 012 081 €
		Subventions	400 398 €
Travaux et Acquisitions	1 470 561 €		
<i>Chapitre 20 :</i>	38 489 €		
<i>Chapitre 21 :</i>	206 680 €		
<i>Chapitre 23 :</i>	1 225 393 €		
Remboursement Capital de Dette	441 625 €	Recettes REMBOURSABLES	0 €
Restitution Caution	19 600 €	Emprunt	
Dépenses d'ORDRE	690 €		
Différence sur Cessions	690 €		
TOTAL	1 994 677 €	TOTAL	2 412 479 €
Restes à Réaliser Dépenses	2 720 000 €	Restes à Réaliser Recettes	400 000 €
		BESOIN DE FINANCEMENT :	1 115 292 €

Les dépenses de la section d'investissement, pour un total de 1.994.677,30 €, se répartissent de la façon suivante :

- . 1.993.987,29 € de dépenses REELLES (pages 27 et 28),
- . 690,01 € d'opérations d'ORDRE de transfert entre sections correspondant aux différences sur les cessions d'immobilisations (page 29),

Les dépenses REELLES d'investissement regroupent :

- . les subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé (opérations façades : 61.268 €) et à des organismes publics (Mairie de Pont-de-l'Arn : 933,33 € pour l'achat de deux nouvelles tentes de réception intercommunale) pour un total de 62.201,33 €,
- . les travaux (1.225.392,89 €) et acquisitions (245.168,20 €) pour un total de 1.470.561,09 €,
- . le remboursement en capital de la dette pour un montant de 441.624,87 €,
- . le remboursement de la caution de 19.600 € versée dans le cadre de l'acquisition de la Molière Haute,

Le financement de la section d'investissement est assuré uniquement par des recettes DEFINITIVES :

- . Ressources propres : 2.012.081,11 €
- . Subventions : 400.398,18 €

Au 31 décembre 2009, les crédits reportés s'élevaient respectivement à 2.720.000 € en dépenses et à 400.000 € en recettes.

Le besoin de financement de la section d'investissement après imputation des reports, s'élève à 1.115.291,92 € pour 850.000 € prévus. L'augmentation du prélèvement tient compte, en grande partie, de l'abandon de l'emprunt d'équilibre de 340.000 € prévu au BP 2009.

Détail des ressources propres :

- . Le fonds commun de compensation de la T.V.A. pour 480 000 € ;
- . La Taxe Locale d'Equipement pour 14 000 € ;
- . Un excédent capitalisé de 1 900 000 € ;
- . Les opérations d'ordre entre section pour 707 581 € ;
- . Des subventions pour un total 400 398 €.

Le financement du programme d'investissement 2009 sans emprunt permet un désendettement de la Ville à hauteur de la valeur du capital remboursé soit 441.624,87 €.

Depuis l'an 2000, l'encours de dette a été divisé par 2 et l'annuité de dette a diminué de plus d'1 million d'euros. Après deux ans de stabilité l'annuité 2009 a baissé de 64.280 € par rapport à 2008.

La dette par habitant en 2009 de 312 € est 3 fois inférieure à la moyenne nationale des communes de la même strate démographique (951 € : Valeur 2008 source Minefi.fr).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHARGES

		2008	2009	Evolution 2009/2008
Charges à caractère général	Chapitre 011	2 494 172,73	2 530 260,10	36 087,37
Charges de personnel	Chapitre 012	5 919 191,29	6 119 686,75	200 495,46
Charges de gestion courante	Chapitre 65	1 253 237,50	1 252 579,14	-658,36

DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		9 666 601,52	9 902 525,99	235 924,47
Charges financières	Chapitre 66	146 649,90	166 575,18	19 925,28
Charges exceptionnelles	Chapitre 67	324,58	196 988,96	196 664,38
TOTAL DES DEPENSES REELLES		9 813 576,00	10 266 090,13	452 514,13
Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	538 305,10	507 581,20	-30 723,90
<u>TOTAL</u> :		10 351 881,10	10 773 671,33	421 790,23

Le total des dépenses de gestion des services s'élève à 9.902.525,99 € (page 19) et évolue de + 235.924,47 € par rapport à 2008 (soit + 2,44%). Ce total tient compte des opérations de rattachement à l'exercice (dépenses engagées et non payées à la clôture de l'exercice) pour un montant de 30.790,65 €.

Ce total valide l'ensemble des prévisions et des évolutions développées lors du budget primitif avec un taux de réalisation de 96,5%.

L'évolution mesurée (progression de 1,45%) du chapitre 011 (charges à caractère général, c'est-à-dire fournitures, fluides, entretien courant, contrats) malgré une augmentation sensible du poste énergie-électricité, confirme la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'évolution des charges de personnel, estimée à +5% au budget primitif, s'est réalisée à hauteur de +3,39% soit une progression de + 200.495 €.

Les charges nettes de personnel (chapitre 012 diminué du chapitre 013 « atténuations de charges ») s'élèvent à 5.868.896 € et augmentent de 160.047 € par rapport à 2008. Elles représentent une dépense de 549 € / Habitant et sont inférieures de 23 € à la moyenne constatée dans les communes de la même strate en 2008 (572 €/Habitant : source Minefi.fr).

Le total des Autres Charges de Gestion Courante (Chapitre 65) inférieur de 658,36 € par rapport à 2008 reste stable et représente 12,65% des charges de gestion.

Les frais financiers (intérêts des emprunts) s'élèvent à 167.481,31 € soit 27,5% de l'annuité. Ils représentent une charge par habitant de 15,68 €, soit 25 € de moins que la charge par habitant des communes de la strate (Valeur 2008 : 41 €).

Un montant de 196.988,96 € a été rattaché en charges exceptionnelles pour neutraliser le titre de recette, relatif aux versements des astreintes pour « non enlèvement » des dispositifs publicitaires, qui a fait l'objet d'un recours.

Avec un total de 507.581,20 € les Opérations d'Ordre entre Sections regroupent les opérations de cessions pour 196.939,20 € et les dotations aux amortissements pour 310.642 €.

PRODUITS

		2008	2009	Evolution 2009/2008
Atténuations de charges	Chapitre 013	210 342,03	250 790,62	40 448,59
Prod. des services, du domaine	Chapitre 70	536 957,76	575 899,40	38 941,64
Impôts et taxes	Chapitre 73	6 938 429,98	7 008 867,31	70 437,33
Dotations et participations	Chapitre 74	3 564 680,04	3 474 783,95	-89 896,09
Autres prod. de gestion courante	Chapitre 75	91 627,95	99 413,28	7 785,33
RECETTES DE GESTION DES SERVICES		11 342 037,76	11 409 754,56	67 716,80
Produits financiers	Chapitre 76	58 062,66	84,45	-57 978,21
Produits exceptionnels	Chapitre 77	236 483,96	490 085,91	253 601,95
TOTAL DES RECETTES REELLES		11 636 584,38	11 899 924,92	263 340,54
Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	152 924,50	690,01	-152 234,49
<u>TOTAL</u> : -		11 789 508,88	11 900 614,93	111 106,05

Le taux d'exécution des recettes de gestion des services (Chapitres 013, 70, 73, 74, 75) est de 101,89%. Ces recettes ne progressent que de 0,6% par rapport à 2008, soit 67.716,80 €.

L'augmentation des atténuations de charges (+40.448,59 €) est liée à la liquidation par notre assureur de plusieurs dossiers 2008 en instance ainsi qu'à l'augmentation de la prise en charge par l'Etat des emplois aidés (passage de 70% à 90%).

L'évolution des produits des services (+38.941,64 €) s'explique, en grande partie, par les augmentations du produit – de la redevance des services périscolaires (+11K€) – des droits de place au camping municipal (+12K€) – du remboursement des frais de personnel par le SIVAT (+12K€).

Avec un total de 7.008.867,31 € le produit des « Impôts et Taxes » représente 61,43% des recettes de gestion des services. Par rapport à 2008, ce chapitre augmente de 70.437,33 €. Cette évolution tient compte des augmentations -

du produit des contributions directes (+105K€) – des reversements de la Communauté d'Agglomération (+22K€) - du produit de la taxe sur l'électricité (+8K€) - et par une baisse des droit de mutation (-72K€).

Les reversements de la Communauté d'Agglomération (Attribution de Compensation : 1.923.868 €, Dotation de Solidarité Communautaire : 292.988,81 € et Reversement de fiscalité pour l'entretien des Zones Industrielles : 38.880 €) représentent 19,77% des recettes de gestion des services.

Evolution du produit de la taxe sur l'électricité et du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation sur les 6 derniers exercices :

	Taxe sur l'électricité
2004	167 542,75
2005	174 186,70
2006	170 266,29
2007	172 208,86
2008	182 681,63
2009	191 003,01

	Droits de Mutation
2004	173 221,66
2005	191 869,51
2006	240 859,71
2007	295 395,57
2008	237 264,38
2009	165 526.81

La baisse du chapitre « Dotations et Participations » estimée à – 160.000 € au Budget Primitif par rapport au compte administratif 2008 a été ramené à -90.000 € grâce au versement de 2 années de Prestations de Service Unique par la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn. Comme développé lors de la présentation du budget primitif ces chiffres tiennent compte de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement liée à la baisse de la population et de la diminution des compensations de l'Etat au titre de la Taxe Professionnelle et de la Taxe Foncière.

Avec un total de 99.413,28 € le chapitre « autres produits de gestion courante », regroupent les loyers versés par les locataires des installations municipales, les excédents de clôture de deux lotissements ainsi que les produits divers de gestion courante.

Produits financiers : Pas de placement des excédents en 2009.

Par rapport aux prévisions, les produits exceptionnels sont augmentés de la valorisation des astreintes pour « non enlèvement » des dispositifs publicitaires (196.988,96 €).

Le travail de nos agents municipaux du Centre Technique Municipal ayant été recentrées et développées sur des missions d'entretien et de proximité il n'est plus opportun de valoriser les travaux en régie. Les recettes d'ordre entre section enregistrent uniquement les différences constatées sur les opérations de cession.

Exécution Budgétaire 2009 :

FONCTIONNEMENT

Excédent 2008	+	Recettes 2009	-	Dépenses 2009	=	Excédent BRUT 2009		Autofinancement 2009	=	Excédent Cumulé 2009
2 570 442,22		11 900 614,93		10 773 671,33		3 697 385,82		-1 115 291,92		2 582 093,90
<u>Excédent 2009 :</u>		\swarrow \nearrow 1 126 943,60 €								

INVESTISSEMENT

Résultat 2008	+	Recettes 2009	-	Dépenses 2009	=	Résultat BRUT 2009		Besoin de Financement 2009
786 906,09		2 412 479,29		1 994 677,30		1 204 708,08		-1 115 291,92
						Montant des Restes à Réaliser en Dépenses : 2 720 000,00 Montant des Restes à Réaliser en Recettes : 400 000,00		-1 115 291,92

L'excédent de l'exercice 2009 s'élève à 1.126.943,60 €. Il correspond à un fonds de roulement de 38 jours (1 jour de fonctionnement représente une dépense de 29.517 €).

Additionné au résultat antérieur reporté d'un montant de 2.570.442,22 €, l'exercice 2009 est clôturé avec un excédent brut de fonctionnement de 3.697.385,82 €.

Ce résultat permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 1.115.291,92 €.

Après le vote du compte administratif et l'affectation d'une partie de l'excédent brut à la couverture du besoin de financement, l'excédent net cumulé d'un montant de 2.582.093,90 € sera repris au budget primitif 2010 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Cet excédent sera régulièrement utilisé pour autofinancer les futurs programmes d'investissements.

CONCLUSION

Evolution des soldes intermédiaires de gestion

CHAINE DE L'EPARGNE

€	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Produits fonct. courants	10 631 794	10 802 929	11 125 367	11 143 870	11 342 038	11 409 755
- Charges fonct. courantes	9 176 429	9 307 818	9 395 483	9 422 412	9 551 196	9 902 526
= EXCEDENT BRUT COURANT	1 455 365	1 495 111	1 729 884	1 721 459	1 790 842	1 507 229
+ Produits. exceptionnels	66 505	82 358	279 813	200 325	129 347	293 921
- Charges exceptionnelles	1 281	1 624	2 037	37	325	196 989
= EPARGNE DE GESTION	1 520 589	1 575 845	2 007 659	1 921 746	1 919 864	1 604 161
- Intérêts	213 666	203 258	190 114	170 291	146 650	167 481
= EPARGNE BRUTE	1 306 922	1 372 587	1 817 546	1 751 456	1 773 214	1 436 679
- Capital	551 181	561 605	504 250	502 396	526 736	441 625
= EPARGNE NETTE	755 742	810 982	1 313 296	1 249 059	1 246 478	995 055
ANNUITE DE DETTE	764 847	764 863	694 364	672 687	673 386	609 106

En 2009, en raison notamment d'une forte évolution des charges de personnel, les charges de fonctionnement courant ont progressé plus rapidement que les produits de fonctionnement courant. Néanmoins, depuis 2004, en l'absence de croissance des produits de fonctionnement c'est bien la maîtrise de l'évolution des charges conjuguée à un recours modéré au levier fiscal qui a permis de restaurer les marges d'épargne brute de la commune après le creux de 2004-2005.

De plus depuis plusieurs années, le profil favorable d'extinction de la dette ainsi que le recours modéré à l'emprunt, ont permis une baisse significative de l'annuité de dette qui est venue soutenir les marges d'Epargne Nette.

Malgré une érosion des marges d'excédent brut courant les soldes de gestion 2009 révèlent une situation saine.

Les réserves d'excédent de clôture contribueront au financement des dépenses d'investissement des futurs budgets.

Monsieur le Maire :

« Pas de question ? Vous préférez que nous débattions sur les orientations budgétaires ? »

Luc PICARD :

« Les deux sont liés. Nous ferons un bilan sur l'année écoulée puis, à travers du débat d'orientation budgétaire, nous échangerons quelques visions qui parfois se rejoignent ou parfois sont différentes.

Peut-être juste une remarque, qui nous permettra de rebondir tout à l'heure dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, ce qui nous a surpris et qui est à mon avis, extrêmement rare aujourd'hui, dans la plupart des Communes, c'est d'avoir pu financer les investissements uniquement avec les ressources propres et les subventions, sans aucun recours à l'emprunt.

C'est une situation extrêmement confortable qui peut s'analyser de plusieurs manières. Il était bon de le souligner car c'est quelque chose qui est assez exceptionnel, si on regarde ce qui se passe dans la plupart des budgets des Communes ».

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée au moment du vote du Compte Administratif 2009.

Le Compte Administratif 2009 est voté par 25 voix présentes et représentées, M. Luc PICARD, Mme Gisèle PAULIN, M. Jean LAPIERRE, Mme Marie ASTOUL et M. Christian VALENCIA s'étant abstenus.

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION, EXERCICE 2009, BUDGET COMMUNAL
(Rapporteur M. le Maire)

L'affectation des résultats s'inscrit dans le cadre des procédures introduites par la comptabilité M. 14. La constatation des résultats réels de l'exercice et leur affectation correspond désormais, à une recette certaine qui assure la couverture des besoins de financement de la section d'investissement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal affecte les résultats, lors du vote du compte administratif.

Au 31 Décembre 2009, le Compte Administratif du Budget Principal de la Commune fait ressortir un excédent net cumulé d'exploitation 3.697.385,82 € se décomposant ainsi :

* **2.570.442,22 €** correspondant à l'excédent de fonctionnement antérieur cumulé non affecté.

* **1.126.943,60 €** correspondant à l'excédent net d'exploitation de l'exercice 2009

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » une partie du résultat net cumulé d'exploitation à la couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement pour un montant de 1.115.291,92 €.

- de maintenir le surplus, d'un montant de 2.582.093,90 € en section d'exploitation au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

TRAVAUX – URBANISME

(Rapporteur M. le Maire)

Monsieur le Maire :

« Vous avez tous reçu le document. Il est très bien réalisé et j'en profite pour remercier les services financiers pour le travail remarquable qui est fait et les explications qui sont données.

Nous allons le lire et nous aurons bien entendu l'occasion d'en débattre et d'approfondir ce qui pourrait vous sembler être des zones d'ombres.

Le Débat d'Orientation Budgétaire, obligatoire dans les collectivités de plus de 3.500 habitants depuis la loi ATR (Administration Territoriale de la République) du 6 Février 1992 intervient dans le délai de deux mois précédent le vote du Budget Primitif.

L'article 77 de la Loi de Finances 2010 prévoit la possibilité de reporter au 15 avril (au lieu du 31 mars) en 2010 et en 2011 de la date limite du vote du Budget Primitif et des taux des impôts locaux, pour tenir compte de l'application des nouvelles lois sur la fiscalité locale (réforme de la TP).

Le Débat d'Orientation Budgétaire ne fait pas l'objet d'un vote, une délibération prend acte de son déroulement pour permettre au contrôle de légalité de s'assurer du respect de la loi.

Avec le vote du Compte Administratif 2009 qui vient d'intervenir, les élus ont pu prendre connaissance dans le détail des résultats réels de l'exercice. Depuis 2004 à MAZAMET, le Débat d'Orientation Budgétaire s'appuie donc sur des résultats définitifs.

Les budgets primitifs 2010 des budgets annexes (Eau, Assainissement, Lotissements Communaux) ont été adoptés lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2009.

I - ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE :

EVOLUTION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

CHAINE DE L'EPARGNE

€	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Produits fonct. courants	10 877 844	10 631 794	10 802 929	11 125 367	11 143 871	11 342 038	11 409 755
- Charges fonct. Courantes	9 116 824	9 337 870	9 515 237	9 519 025	9 550 342	9 666 602	9 902 526
= EXCEDENT BRUT COURANT	1 761 020	1 293 924	1 287 692	1 606 342	1 593 529	1 675 436	1 507 229
+ Prod. exceptionnels larges	129 192	66 505	82 358	279 813	200 325	129 347	293 921
- Charges exceptionnelles larges	48	1 281	1 624	2 037	37	325	196 989
= EPARGNE DE GESTION	1 890 164	1 359 147	1 368 426	1 884 118	1 793 817	1 804 459	1 604 161
- Intérêts	238 446	213 666	203 258	190 114	170 291	146 650	167 481
= EPARGNE BRUTE	1 651 718	1 145 481	1 165 168	1 694 004	1 623 526	1 657 809	1 436 679
- Capital	616 233	551 181	561 605	504 250	502 396	526 736	441 625
= EPARGNE NETTE	1 035 485	594 301	603 563	1 189 754	1 121 130	1 131 073	995 055

Au vu du Compte Administratif, les soldes de gestion de l'exercice 2009 montrent une légère érosion des marges de manœuvre due à une évolution marquée des charges de personnel.

C'est l'occasion de dire qu'en 2008, ce n'était pas de gaieté de cœur que nous avons augmenté les impôts locaux, mais que c'était bien parce que nous savions que nous avons, en 2009, ce cap difficile de l'évolution importante de la masse salariale. Il fallait prendre les devants, voilà une des raisons qui avait motivé cette décision et on se rend compte aujourd'hui, effectivement, que cela nous donne une certaine marge de manœuvre.

Les charges de fonctionnement progressent de 236 K€ tandis que les produits de fonctionnement courant, affectés par une forte diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (-128 K€) consécutive à la prise en compte des résultats du recensement de la population, n'évoluent que de 68 K€.

Sur l'ensemble de la période 2003-2009, la croissance particulièrement faible des ressources de fonctionnement est principalement liée à l'évolution du produit des contributions directes ménages. Sur cette période la baisse des reversements de taxe professionnelle par la Communauté d'Agglomération Castres Mazamet (-20 K€) et la baisse de l'ensemble des ressources constituées par la DGF et les compensations (-100 K€) n'ont été que partiellement compensées par la croissance des autres produits de fonctionnement, à hauteur de 110 K€.

Le profil favorable d'extinction de la dette et un recours modéré à l'emprunt ont permis à la ville de maintenir ses capacités d'Épargne Nette. Comme vous le savez, c'est l'épargne nette qui nous permet de réaliser l'autofinancement de nos investissements.

Du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2009 l'encours a diminué de 1,3 M€ et l'annuité de dette 2009 est inférieure de 246 K€ à l'annuité de dette 2003.

<i>En €</i>	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
ANNUITE DE DETTE	<i>854 679</i>	<i>764 847</i>	<i>764 863</i>	<i>694 364</i>	<i>672 687</i>	<i>673 386</i>	<i>609 106</i>

Avec un total de 1.470.561 € de travaux et acquisitions, le programme d'investissement 2009 est financé par des ressources propres et des subventions.

Le financement des investissements sans emprunt, a permis un désendettement de la Ville à hauteur de la valeur du capital remboursé soit 441.624,87 €. Au 31 Décembre 2009, l'encours de dette est inférieur à 3,3 M€.

Les résultats de l'année 2009, conformes aux prévisions, marquent une contraction des marges de manœuvre. A l'évolution mesurée des dépenses ne correspond aucune dynamique des recettes, donc l'épargne est grignotée malgré l'effet bénéfique de la diminution de la dette.

La Ville continue d'être dans un scénario sans alternative et est contrainte de limiter l'évolution de ses charges de fonctionnement au montant de la croissance naturelle des produits de fonctionnement pour ne pas augmenter la fiscalité.

Comme nous allons le voir, ce sont des budgets rigoureux qui s'appliquent depuis deux ans. Nous aurons l'occasion d'en débattre.

II - ANALYSE PROSPECTIVE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2010 :

Les données de la préparation budgétaire / contraintes et marges de manœuvre :

1 LES DONNEES NATIONALES, INTERCOMMUNALES et COMMUNALES :

1.1. LES DONNES NATIONALES :

L'actualisation des bases forfaitaires d'imposition – en effet, chaque année l'Etat décide de revaloriser les bases – est fixée à +1,2 % sur les bases ménages de la Taxe d'Habitation, Foncier Bâti, et Foncier Non Bâti. Ce taux correspond à l'inflation prévisionnelle.

La part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement n'évolue que de 0,6 % par rapport à 2009 (soit la moitié de l'inflation prévisionnelle).

Jusqu'au début de l'exercice 2009, il était entendu qu'en raison de la reconduction année après année du pacte de croissance et de solidarité, les compensations de l'Etat au titre du Foncier Bâti et de l'ancienne Taxe Professionnelle qui représentaient 279 K€, devaient s'éteindre progressivement jusqu'à disparaître en 2015.

Depuis la crise économique la priorité est désormais donnée au maintien des ressources des collectivités et non à l'accroissement d'un effort de péréquation. Il apparaît alors que la ville de Mazamet devrait toujours disposer à l'horizon 2015 de près de 188 K€.

Cette année encore, le dynamisme des dotations bénéficiant à Mazamet sera affecté par une baisse de la population de 40 habitants.

Classée au 480ème rang sur 1 000 au niveau national en 2009, la Ville de Mazamet percevra le même montant de Dotation de Solidarité Urbaine qu'en 2008 et 2009 (soit 287 K€).

L'article 2 de la Loi de Finances pour 2010 valide la suppression de la Taxe Professionnelle et la création de la Contribution Economique Territoriale, composée d'une Cotisation Foncière des Entreprises et d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. Ce nouveau schéma de fiscalité est applicable dès 2010 pour les entreprises mais seulement à compter de 2011 pour les collectivités.

A partir des premières simulations faites par le ministère de l'intérieur, la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet est assurée de retrouver, à travers les nouvelles ressources fiscales, le produit généré par la Taxe Professionnelle et donc de maintenir le versement de la Dotation de Solidarité Communautaire aux communes.

1.2. LES DONNEES INTERCOMMUNALES :

Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet :

Les reversements de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet (Attribution de Compensation, Dotation de Solidarité Communautaire et Reversement de Fiscalité pour l'entretien des Zones Industrielles) au budget de la ville représentaient, en 2009, un montant de 2.255.736,81 € soit 19,77 % des recettes des services.

Par délibération du 7 décembre 2009, la piscine de Mazamet et la piscine de Caneton de Castres ont été déclarées d'intérêt communautaire par le conseil de la Communauté d'Agglomération. Le transfert des agents et des installations sera effectif au 1er Juillet 2010. Une convention de gestion provisoire, adoptée par le Conseil de Communauté du 1er février, permet d'assurer la gestion de ces équipements par les Communes jusqu'au 30 Juin.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées chargée d'évaluer le coût de fonctionnement du stade nautique de Mazamet pour 2009 ne s'étant pas encore réunie, l'intégralité des charges annuelles de fonctionnement en Dépenses et l'Attribution de Compensation (valeur 2009) en Recettes sont reconduites à l'identique sur le budget primitif 2010 de la Ville. »

Luc PICARD :

« Doit-on comprendre que la participation de MAZAMET aux charges, après le transfert, n'est pas encore arrêtée, si la Commission ne s'est pas encore réunie ? »

Monsieur le Maire :

« C'est bien ça. On peut regarder ce qui s'est passé l'an dernier, par rapport au fonctionnement, par rapport au coût des fluides et autres pour partir sur des chiffres qui soient plus tangibles ».

Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2010 (part principale et part supplémentaire) estimé à 295 K€ est en légère augmentation.

Pour la 6ème année consécutive la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères reste inchangée. Le taux de 8,37% appliqué sur le territoire de la commune de Mazamet reste le plus faible de la Communauté d'Agglomération.

C'est un bonne chose, cela veut dire qu'au moment où le transfert a été fait, il a été réalisé dans de bonnes conditions.

AIGUEFONDE	11.46%
AUSSILLON	8.48%
BOISSEZON	14.94%
CASTRES VILLE	10.91%
CASTRES RURAL	8.73%
CAUCALIERES	11.43%
LABRUGUIERE	10.51%
LAGARRIGUE	10.68%
MAZAMET	8.37%
NAVES	13.62%
NOAILHAC	11.49%
PAYRIN-AUGMONTEL	10.22%

PONT DE L'ARN	10.92%
LE RIALET	11.18%
SAINT-AMANS-SOULT	11.70%
VALDURENQUE	12.75%
LE VINTROU	14.93%

SIVU Aire d'accueil des Gens du Voyage Mazamet-Aussillon :

Le lancement des travaux (environ 500 K€ TTC) prévu dans le courant du mois d'avril permettra l'ouverture du site à compter du 1er Janvier 2011. La participation appelée en 2010 se limitera aux remboursements des frais financiers au prorata de la population, soit 5 K€ pour Mazamet.

Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arnette et du Thoré :

Ce syndicat de gestion a été créé en 1985 pour s'occuper de la production, du traitement et de la distribution de l'eau potable et industrielle sur le territoire des communes de Mazamet et d'Aussillon. Les travaux d'investissements sont restés à la charge des communes ; le SIVAT rembourse aux communes les emprunts mobilisés pour réaliser ces investissements. Les deux communes ont confié au syndicat le recouvrement de la taxe d'assainissement.

1.3. LES DONNEES COMMUNALES :

Le produit des droits de mutation (en baisse de 30% en 2009) est estimé pour 2010 à 140 K€.

Avec l'actualisation des bases 2010 de +1,2%, 1 point de fiscalité représente une recette de 44 K€.

Par rapport au compte administratif 2009, l'annuité de dette 2010 diminue de 48 K€.

III - A LA RECHERCHE DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE 2010

1 – FONCTIONNEMENT

1.1 - DEPENSES

Comme par le passé la Ville devra gérer en 2010 de fortes contraintes financières qu'elle subit depuis plusieurs années.

L'examen de la section prévisionnelle de fonctionnement 2010 s'appuie sur l'ordre des chapitres budgétaires.

L'examen des dépenses de fonctionnement va permettre de mesurer les marges de manœuvre que la Ville pourra dégager pour autofinancer ses investissements.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

En s'appuyant sur les résultats de l'exercice passé, le montant des charges à caractère général devrait être identique ou légèrement inférieur à celui du budget primitif précédent et s'établir à près de 2 770 K€.

Nous en parlerons tout à l'heure, voici un des chapitres ou vraisemblablement nous pouvons trouver le plus d'économies : face aux augmentations programmées des coûts de l'énergie (notamment le gaz) la maîtrise du poste Energie-Combustibles-Carburant, qui représente 27 % des charges à caractère général, soit 747 K€ est plus que jamais nécessaire.

La mise en place d'un réseau de chaleur devrait à terme générer des économies d'énergie. Il n'y a pas assez de recul aujourd'hui pour les mesurer.

Ce chapitre est augmenté cette année d'une dépense de 20 000 € correspondant au lancement de l'Opération de Modernisation des Pôles Commerciaux et Artisanaux.

Chapitre 012 – Charges de Personnel

La prévision 2010 strictement identique à 2009 tient compte :

- de l'augmentation des salaires 2009 en année pleine
- du Glissement Vieillesse Technicité 2009 en année pleine et 2010
- du recrutement de deux agents à temps complet et en année pleine pour la gestion de la station d'épuration intercommunale Mazamet-Pont de l'Arn
- de la hausse prévisionnelle des salaires (indice + 0,25 %, SMIC + 0,5 % sur l'année)

Pour tenir cette prévision, la Ville doit recentrer la mission de ses services et notamment des services techniques sur les interventions de proximité, l'entretien et la maintenance des équipements et du patrimoine, et donc confier le maximum des travaux d'investissement aux entreprises.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (subventions et participations)

Ce chapitre, en légère augmentation par rapport à 2009, tient compte de la nouvelle programmation des manifestations.

Cette prévision tient compte des sept contrats d'objectifs qui ont été passés avec les associations qui perçoivent un montant annuel de subvention supérieur à 23 000 € (ACCORD, AVPM/JHB, GEPC, MJC Mazamet, MJC Fédération Régionale, OTSI, SCM).

Ce type de contrat sera étendu à d'autres associations courant 2010.

Chapitre 66 – Charges financières

Evolution de la Dette

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Capital	551 180,58	561 604,63	504 249,82	502 396,38	526 736,33	441 624,87	415 344,64
Intérêts	213 666,20	203 257,97	190 113,80	200 479,34	146 164,01	167 481,31	145 777,95
ANNUITE	764 846,78	764 862,60	694 363,62	702 875,72	672 900,34	609 106,18	561 122,59
Taux	3,71%	3,54%	3,40%		4,73%		
Durée	20 ans	15 ans	15 ans		15 ans		
Montant emprunté	500 000 €	620 000 €	440 000 €		500 000 €		600 000 €

L'évolution à la baisse des charges financières participe au maintien de l'épargne nette

Nous l'avons vu, c'est régulièrement à la baisse. En 2010, peut-être il ne serait pas inutile d'avoir recours à l'emprunt, à hauteur de 600 000 €.

2.2 - RECETTES

Chapitres 70 – 75 Produits de gestion

Les tarifs des services sont différenciés pour les services suivants : Centre Multi Accueil, Restauration scolaire, Classes d'environnement, Médiathèque, Piscine.

Cette politique tarifaire sera maintenue et confortée.

Quant aux loyers, ils sont annuellement réévalués pour tenir compte des indices de révision.

LES RECETTES FISCALES 2010 (Impôts Ménages) à taux constants

	Taux	BASES			PRODUIT		
		2009	2010	Variation	2009	2010	Variation
T.H.	13.35%	11 176 284	11 347 000	1,53%	1 492 034	1 514 825	1,53%
F.B.	27.77%	9 986 627	10 145 000	1,59%	2 773 287	2 817 267	1,59%
F.N.B.	79.20%	62 556	67 200	7,42%	49 544	53 222	7,42%
			<i>Rôles Supplémentaires</i>		26 518	10 000	
					4 341 383	4 395 313	1,24%
					DIFFERENCE :	53 930	
			Compensations : T.H.		224 824	243 675	
			F.B.		89 975	85 395	
			F.N.B.		11 848	11 672	
			T.P.				
			Salaires		38 514	34 182	
			Abat. 16%		150 541	133 605	
			TOTAL Compensations		515 702	508 529	
					DIFFERENCE :	- 7 173	
			TOTAL GENERAL		4 857 085	4 903 842	0,96%
					DIFFERENCE :	46 757	

Nous avons vu tout à l'heure les charges de fonctionnement. Si on regarde les recettes fiscales, pour 2010, nous nous étions engagés à ne pas augmenter les taux et nous ne les augmenterons pas.

Comme vous pouvez le remarquer, il y a une dégradation rapide des compensations de l'Etat. Le produit attendu des 3 taxes pour les Mazamétains est de 4,4 millions environ. On est donc bien loin de trouver l'ensemble de nos financements. En plus de ces taxes, l'Etat apporte une compensation, qui devrait amener la ville à perdre 300 K€ à l'horizon 2015.

Compte tenu des nouvelles règles fixées par l'Etat, la perte sera moins importante que prévue (environ – 100 K€).

Les effets se constatent immédiatement : la baisse de 60 K€ en 2009 ne sera que de 7 K€

A taux constant, le produit de l'impôt augmente de 54 K€.

74 – Dotations et Participations

Le recensement général de la population ayant lieu désormais annuellement, l'impact de la diminution de la population est répercutée l'année suivante sur la Dotation Globale de Fonctionnement (perte de 18 K€).

Dans ce chapitre figure les remboursements de la CAF qui pour des raisons comptables de rattachement à l'exercice, ont été exceptionnellement élevées en 2009, et représenteront en 2010, 225 K€.

Les droits de mutation reviennent au montant prévisionnel 2003, soit 140 K€ et traduisent la fin d'une période de « *boum immobilier* ».

L'ensemble de la baisse de ces dotations peut être estimé entre 70 et 80 K€.

2 – INVESTISSEMENT

Compte tenu des prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement ci-dessus évoquées, il semble que la ville puisse encore dégager une enveloppe de 150 K€ pour le financement de ses investissements.

Quel est le montant des dépenses d'investissement que la Ville peut faire sans compromettre l'équilibre budgétaire aujourd'hui et demain, sachant que :

- Les co-financeurs (conseil général et conseil régional) ont d'ores et déjà informé que leur soutien à l'investissement versé aux communes sera moins important, compte tenu de la réforme fiscale en cours.
- Au cours des années précédentes, la ville a obtenu en moyenne toutes opérations confondues des cofinancements à hauteur de 25 %. Il faut donc s'attendre à l'avenir à des subventions ramenées à 10 %.
- En revanche, les taux des emprunts restent bas et permettent à la ville d'envisager l'utilisation de ce levier, parallèlement à l'extinction progressive et naturelle de la dette sans pour autant augmenter son annuité.
- La reprise régulière des excédents cumulés (2,5 M€) sera utilisée chaque année pour abonder le financement des investissements.

Sur la base de ce constat, les prévisions d'investissement pourraient se situer à hauteur de 1,5 et 2 M€. En effet, la stabilisation de la situation financière de la commune exige de rester à ce niveau d'investissement, qui est certes moins important que précédemment, mais correspond à un effort aussi important de la ville puisqu'il est réalisé avec moins d'aides extérieures.

Ci-joint ANNEXE 1 : liste des investissements projetés en 2010

L'investissement majeur pour 2010 reste l'aménagement de l'immeuble Bardy en Maison des Associations pour un montant de 800 K€, cela a pris un peu de retard car nous avons réalisé des études complémentaires en vue de la pose de photovoltaïques sur la toiture et qui est par ailleurs inscrit dans la convention territoriale d'agglomération 2008-2013.

Les autres investissements courants seront destinés à maintenir et à améliorer le patrimoine de la Ville tant en zone urbaine que dans les hameaux.

Depuis 2008, un programme important a été lancé sur les budgets annexes (Eau et Assainissement) (Conseil Municipal du 15 Décembre 2009)

Je pense que c'est de notre devoir de préparer l'avenir par rapport à la station d'épuration, la séparation du réseau d'eau pluvial du réseau domestique, etc... Nous avons des progrès à faire dans la matière et M. DELOCHE a pris cela à bras-le-corps !

Ci-joint ANNEXE 2 : liste des investissements Eau et Assainissement arrêtés pour 2010.

Il faut également tenir compte des investissements réalisés par la CACM sur le territoire communal – c'est une nouveauté – et notamment l'important programme qui va concerner la réhabilitation des zones d'activités de Bonnetombe, à hauteur de 300.000 €.

Sachant que nous avons réalisé l'année dernière les travaux de suppression de branchements plomb, dans ce secteur-là, pour être prêts pour les travaux qui vont démarrer cette année.

Les taux historiquement bas (moins de 4 % sur 20 ans) inciteront la ville à faire appel à l'emprunt à hauteur de 30 % des investissements (à peu près 600 000 €), sans pour autant réactiver la dette.

Le montant de l'emprunt 2010 serait inférieur au capital remboursé en 2009 et 2010.

Annexe 1

CHAPITRES ARTICLES	DESIGNATION 2010	Montant TTC des travaux à Financer par la Commune
CONTRAT D'AGGLOMERATION / CONVENTION TERRITORIALE		
2313-820B.025	<u>Aménagement Immeuble Bardy</u> Travaux 1ère Tranche	800 000
CADRE DE VIE		
2031-201021A.020	<u>Etudes</u>	20 000
2312-201061A.823 2312-201061D.824	<u>Aménagement du Cadre Urbain</u> Création d'espaces verts Aménagement Ilôt de la Nogarède	30 000 150 000
2315-201062B.820	<u>Mobilier Urbain</u>	20 000
2315-201062C.822	<u>Voirie Trottoirs</u> Réfection et construction de trottoirs	130 000
2315-201062D.822 2315-201062E.822 2315-201062F.822	<u>Voirie Divers</u> Renforcement de chaussées Renouvellement enrobés Renouvellement revêtements	110 000 70 000 70 000
21568-201062A.821 2315-201062G.821 2188-201062H.821 2315-201062I.830	<u>Voirie Equipement et Signalétique</u> Acquisition Bouches Incendie Signalétique et renforcement sécurité Acquisition Plaques de Rues Espace Propreté en Zone Rurale	5 000 20 000 5 000 10 000
2315-201061B.814 2315-201061C.814	<u>Eclairage Public et Feux de Signalisation</u> Extension du Réseau Eclairage Public Modernisation Matériel Eclairage Public	30 000 30 000
2315-963A.824	<u>Sécurité Routière</u> Entrée de Ville / La Richarde (1ère Tranche)	80 000
PATRIMOINE COMMUNAL		
<u>BATIMENTS</u>		
2183-201010A.213 2313-201010B.213 2313-201010C.213 2313-201010D.213	<u>Bâtiments Scolaires</u> Equipement Bureautique Scolaire Aménagements Cours Ecoles Programme Travaux sur Bâtiments Travaux sur Points de Restauration	10 000 40 000 15 000 15 000
2313-201020C.64	<u>Centre Multi-Accueil (Crèche, Halte-Garderie)</u> Modernisation clôture et mise en sécurité	14 000
		1 674 000

Annexe 2

CHAPITRES ARTICLES	DESIGNATION 2010	Montant des travaux à Financer par la Commune
LTCSE LTCSE 605.01	LOTISSEMENTS COMMUNAUX	HT
	Lotissement de la Clauze / Secteur Est : Terrains à aménager <i>Voté le 15/12/2009</i>	600 000
	TOTAL LOTISSEMENTS COMMUNAUX	600 000
2313 2315 2315	SERVICE de L'EAU	TTC
	<u>Stations et Réservoirs</u> <i>Voté le 15/12/2009</i>	145 000
	<u>Réseaux (Conduites et Branchements)</u> Réfection Conduites et Branchements	128 000
	Suppression des Branchements Plomb (2ème Tranche)	87 000
	TOTAL EAU	360 000
2313 2315	SERVICE ASSAINISSEMENT	HT
	<u>STEP</u> Acq. Travaux, Maîtrise d'Œuvre, Missions diverses <i>Voté le 15/12/2009</i>	270 000
	<u>Réseaux</u> Traitement Eaux Parasites	250 000
	Travaux sur Réseaux et Divers	165 000
TOTAL ASSAINISSEMENT		685 000
TOTAL GENERAL		3 645 000

3 – CONCLUSION

L'équilibre budgétaire 2010 serait donc assuré sans faire appel à la fiscalité. Je pense que vous en serez contents et que la population en prendra note ! »

Jean LAPIERRE :

« Vous annoncez une augmentation de la pression fiscale de 1,2 % mais à la page précédente, l'augmentation des salaires est largement inférieure puisqu'elle est de moins d'1%.

[Inaudible]

« Si vous n'augmentez les salaires que de 0,75%, la pression fiscale va augmenter, même si vous n'augmentez pas les impôts... »

Monsieur le Maire :

« Mais cela n'est pas de notre fait. Les bases sont réactualisées chaque année, du taux de l'inflation à peu près »

Jean LAPIERRE :

« *[Inaudible]*... nous sommes satisfaits qu'il n'y ait pas d'augmentation d'impôt, mais à l'arrivée, en pourcentage sur le feuille d'impôt, l'augmentation y est quand même. »

Monsieur le Maire :

« Oui, mais par rapport à ceux qui les augmentent terriblement... »

Jean LAPIERRE :

[Inaudible]

Monsieur le Maire :

« Oui, je suis content qu'on n'augmente pas nos impôts ! Quand vous regarderez les taux de la Commune de Mazamet, vous verrez qu'ils n'ont pas bougé. Je sais bien que les bases augmentent, mais cela ne dépend pas de nous. On est d'accord ? ».

IV – PROSPECTIVES FINANCIERES 2010-2015

Il est proposé de réfléchir à un scénario d'évolution budgétaire en fonction de ce qui a été développé précédemment et qui peut être résumé de la façon suivante :

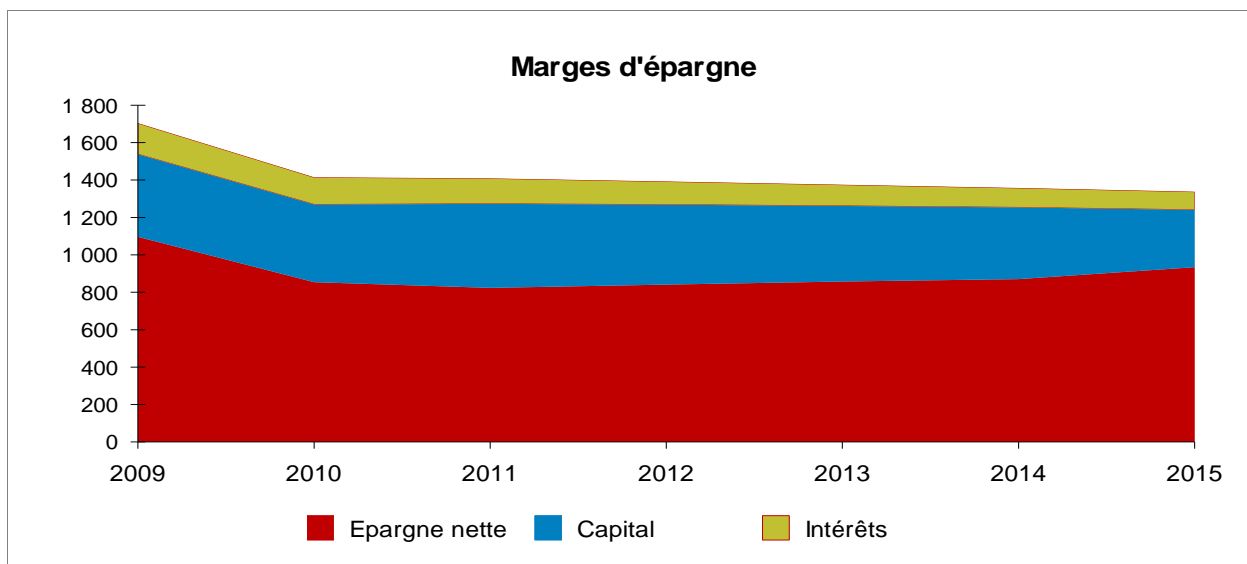
- Pas d'augmentation de la fiscalité,
- Gel des charges de fonctionnement ; évolution plafonnée à + 1,5% par an (inflation moins 0,5%) pour ne pas dépasser l'évolution des recettes de fonctionnement,
- Garantie d'un reversement de la Dotation de Solidarité Communautaire constant de la CACM : il faut l'espérer,
- Dégager une épargne nette pour garder les capacités d'autofinancement : c'est préparer l'avenir,
- Montant d'investissement à hauteur de 2 M€ compte tenu du désengagement des co-financeurs, c'est ce que nous avons dit que nous pourrions raisonnablement faire et on voit très bien que les déséquilibres peuvent venir très vite compte tenu du désengagement des co-financeurs.
- Profiter de l'extinction de la dette pour financer les investissements par emprunt sans pour autant réactiver la dette (3,4 M€ sur la période 2010-2015).

CHAINE DE L'EPARGNE

K€

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits de fct. courant	11 410	11 319	11 445	11 580	11 716	11 854	11 992
- Charges de fct. courant	9 803	9 987	10 136	10 287	10 441	10 596	10 754
= EXCEDENT BRUT COURANT	1 607	1 331	1 309	1 293	1 275	1 258	1 238
+ Solde exceptionnel large	97	84	100	100	100	100	100
= Produits exceptionnels larges*	97	100	100	100	100	100	100
- Charges exceptionnelles larges*	0	16	0	0	0	0	0
= EPARGNE DE GESTION	1 704	1 415	1 409	1 393	1 375	1 358	1 338
- Intérêts	167	146	137	125	114	105	97
= EPARGNE BRUTE	1 538	1 269	1 272	1 268	1 262	1 253	1 240
- Capital	442	415	449	427	404	383	306
= EPARGNE NETTE	1 096	854	823	841	858	871	934

* y compris financier hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)



Il est important d'essayer de se projeter en 2015, sur ces bases-là.

Il s'agit d'un scénario de stabilisation de la situation financière de la commune.

Tout autre scénario aboutirait à une hausse de la fiscalité ou à une dégradation des soldes de gestion

Il nous faut donc régulièrement utiliser notre épargne et nous avons besoin d'une épargne nette pour prévoir nos investissements de demain. On s'aperçoit que cette épargne peut très vite être à zéro si on ne prend pas garde à maîtriser certains coûts de fonctionnement.

Nous ne sommes pas dans une période très facile : je pense que la rigueur s'impose et on essaie de faire tout ce qu'il faut pour ne pas alourdir la facture des administrés, même si ce n'est pas parfait.

Ce n'est pas partout, dans toutes les Communes, le cas. Il faut savoir ce que l'on veut faire avec ces 2 millions d'€uros d'investissement possible, chaque année : du prestige ou de l'utile... nous avons pris l'option de l'utile.

Vous avez vu en annexes les grandes lignes du projet d'investissement 2010. En annexes 2, pour rappel, vous voyez les terrains à aménager : la 2^{ème} tranche du Lotissement de La Clauze, avec des lots plus petits, sachant que la 1^{ère} tranche a très bien marché. Cela peut être, pour demain, des ressources fiscales supplémentaires et une population supplémentaire dont nous avons besoin.

Toujours en annexes 2 : le service de l'eau et le service assainissement avec le traitement des eaux parasites, c'est indispensable, maintenant, par rapport à la mise en service de la STEP.

Nous pouvons à présent ouvrir le débat et vous êtes tout à fait libres de dire ce que vous pensez de la situation d'aujourd'hui et de celle que nous préparons pour demain. »

Luc PICARD :

« Je vais prendre la parole, au nom de mon équipe.

Je vais d'abord remercier les services financiers, je le dis chaque année, mais je pense que c'est mérité de le rappeler, qui ont produit un excellent document, avec des analyses qui nous ont facilité le travail de lecture. Merci à eux.

Bien sûr, nous avons quelques remarques et quelques divergences d'interprétation des documents. Vous l'auriez deviné avant que je ne le dise !...

A la suite de mon collègue Jean LAPIERRE, je reviens sur les impôts. Effectivement, nous sommes heureux de voir que nos impôts n'augmentent pas pour nos concitoyens. On ne va pas s'en plaindre !

Il faut quand même rappeler qu'en 2008, vous l'avez dit tout à l'heure, ils ont été augmentés par anticipation, à mon avis trop précoce. On l'avait vu l'an dernier, le supplément de recettes que cela avait provoqué, avait alimenté notre excédent budgétaire. Cet excédent budgétaire était reporté cette année.

Je me dis, heureusement que nous n'augmentons pas à nouveau les impôts cette année, puisque nous n'avons pas épuisé les ressources de l'augmentation de 2008, qui a continué d'alimenter notre excédent budgétaire.

On pense que les impôts sont toujours un peu douloureux mais à certains moments, il est nécessaire pour une Commune de les augmenter pour financer un certain nombre de programmes. C'est une première remarque.

Ensuite, sur les chiffres globaux : on en a quelques uns à la page 2 du « *gros pavé* » du Compte Administratif. Vous en avez cités quelques uns.

Par rapport au taux d'endettement et à la moyenne des Communes de la strate, nous sommes bien placés puisqu'effectivement, nous avons un très faible taux d'endettement. C'est plutôt un point positif.

Mais si on le rapproche de la ligne des « *dépenses d'équipement brut* » (page 2), on comprend pourquoi nous sommes si peu endettés.

Les dépenses d'équipement brut se raccrochent à l'investissement, si j'ai bien compris. MAZAMET est à 143,49 € alors que la moyenne des Communes de la même strate est à 364 €. Ces chiffres montrent bien qu'en matière d'investissement, MAZAMET est très peu audacieuse.

Nous sommes à moins de la moitié des Communes de la même strate : cela montre bien le manque d'ambition de votre politique, en termes d'investissement. Les chiffres parlent !

Je continue notre analyse. Au niveau de la page 2, en matière de dépenses de personnel, MAZAMET, en pourcentage, est légèrement au dessus des Communes de la même strate. Nous sommes à 57,17 alors que sur la strate, le chiffre s'établit à 56,20 : donc là nous vous rejoignons, prudence.

Nous l'avons vu, en fonctionnement, un certain nombre de dépenses sont incontournables. Il est vrai qu'on peut s'interroger pour voir si on peut faire des économies d'énergies, en lançant quelques travaux ici ou là pour mieux protéger le patrimoine de notre Commune des fuites d'énergies, en termes de chauffage, par exemple.

Ce qui est important, c'est la partie investissements, même si dans la partie fonctionnement il y a quelques points à souligner.

Je l'ai dit tout à l'heure, en 2009, les investissements de la Commune ont été payés uniquement par les subventions et les fonds propres, sans recours à l'emprunt... ».

Monsieur le Maire :

« Oui, parce qu'il y a eu des retards dans les travaux quand même... »

Luc PICARD :

« Cela conforte ce que j'ai lu à travers les chiffres que je viens de vous rappeler : la différence en termes d'équipements brut entre MAZAMET et les Communes de la même strate. Pour nous cela traduit un manque d'ambition au niveau des projets.

Il y a des expressions qui nous ont interpellés dans le document qui a été produit : par exemple page 2 du débat d'orientation budgétaire « *scénario sans alternative pour notre commune* ». C'est une expression qui est inquiétante et qu'on doit tous avoir présente à l'esprit... »

Monsieur le Maire :

« Et vous avez félicité le personnel tout à l'heure ?!... »

Luc PICARD :

«...Justement, je ne reviens pas sur ce que j'ai dit, je continue à le penser.

Tout à l'heure – c'est vous qui avez posé la question et je n'aurais pas pensé que cela permette de faire avancer le débat – on a parlé du "hit parade" des 1 000 Villes les plus pauvres, dont nous sommes.

Autre remarque pour montrer qu'effectivement la situation de notre Ville, sur le plan budgétaire, est assez inquiétante... ».

Monsieur le Maire :

« Mais vertueuse malgré tout !... »

Luc PICARD :

«...Dans le document on traduit bien un contexte qui n'est pas favorable et qu'il y a une érosion de nos marges de manœuvres.

Effectivement, il faut éviter de se lancer dans des dépenses inconsidérées ou de se lancer trop rapidement dans des dépenses lourdes d'investissement.

En même temps, si on veut sortir de ce scénario sans alternative : qu'est-ce qui pèse sur ce budget ? C'est la baisse de la population qui fait qu'en termes de revenus fiscaux nos marges s'effritent, dans un contexte difficile où l'Etat, même s'il y a un sursis jusqu'en 2014, a tendance à se désengager.

Ensuite, il y a l'effet induit de la baisse de la population en termes de dotations de fonctionnement versées par l'Etat. Dans un journal local, on parle du scénario du passage en dessous des 10 000 habitants. J'espère qu'on n'en viendra pas là. Je ne vais pas faire de publicité pour tel ou tel journal mais on aura reconnu celui auquel je fais allusion...

Je me dis, c'est un peu notre devoir à tous d'essayer de se sortir de ce scénario sans alternative. Là, on est un peu comme le condamné avec le poids au pied, qu'on traîne à la guillotine et qui n'a aucun moyen pour s'échapper.

Notre vision des choses c'est qu'à un moment donné, il faut se dire : "qu'est ce qu'on peut faire pour renverser cette tendance ? Quelle vision – je reprends le contenu d'un article cette fois-ci d'un autre journal, sans faire de publicité ! – peut-on avoir de la Ville dans 10 ans ? ”

On l'a déjà dit, on le redit ce soir et on l'a mesuré à travers ce nouveau débat d'orientation budgétaire, je pense que ce qui manque dans votre gestion de la Ville et celle de votre équipe, même si tout n'est pas négatif, c'est la vision projective, à 10 ans.

En gros, qu'est ce qu'on peut faire pour renverser cette tendance ? Il manque donc à cette Ville des projets structurants et d'envergures, qui effectivement dans un premier temps pourraient coûter chers mais qui permettraient, dans un second temps, de renverser la vapeur.

C'est-à-dire, par exemple un projet de rénovation urbaine. Mais pas du replâtrage, un vrai projet de rénovation urbaine, qui permettrait peut-être d'attirer des habitants, de nouvelles activités, et de relancer la machine, en fait.

C'est vrai qu'on peut assister à un désendettement de la Ville, mais on est un peu dans une spirale – vous avez parlé de vertueux – moi je dirais qu'on est dans un cercle vicieux.

Le manque d'investissement et d'ambition, en termes d'investissement amènent à un manque de projet, qui se traduit par peu de dépense et on comprend mieux le désendettement de la Ville, donc pas d'emprunt ou très peu, à un moment où les emprunts sont à un taux très intéressant, ils sont historiquement très bas.

Conséquence : on ne prépare pas l'avenir, et on subit la poursuite du déclin de la Ville. On accompagne cette baisse démographique, cette baisse des activités.

Pour résumer : pas de vision projective suffisante qui n'entraîne pas de projet et n'entraîne pas de dépense et malheureusement, au bout du compte, on n'a pas d'avenir pour la Ville.

Nous sommes plutôt dans un politique d'accompagnement du déclin plutôt que dans une politique de redressement.

Voilà notre vision ».

Monsieur le Maire :

« Eh oui, c'est dommage ! Moi j'aurais dit : "sortons nos mouchoirs !" ».

C'est un débat, nous allons donc en parler.

Vous dites « investissements faibles ». Ces investissements faibles sont les investissements qui sont à notre mesure et que nous pouvons apporter, aujourd'hui, à la Ville.

Il est évident qu'il y a des équipements structurants que je souhaiterais voir réalisés un jour, mais pas seul : je souhaiterais que ce soit des investissements réalisés en intercommunalité, comme les salles de Lapeyrouse.

Nous avons la chance d'habiter une Ville où nos ancêtres nous ont offert quasiment tout ce dont nous pouvons rêver dans une petite Ville de 10 000 habitants. Soyons clair, il ne manque pas grand-chose comme équipement sur une Ville de notre dimension.

Le problème c'est qu'aujourd'hui on se retrouve avec un patrimoine qui est vieillissant bien entendu, et la Commune n'a plus les moyens aujourd'hui de faire ce qu'elle faisait il y a quarante ou cinquante ans.

Vous êtes pessimistes, moi je ne veux pas être pessimiste. Je pense que vous avez raison quand vous parlez de la réhabilitation quartier par quartier. On en est tous conscients. Je crois que c'est par là que passera le second souffle du centre de Mazamet et de ses quartiers. C'est évident. Mais cela va prendre beaucoup de temps.

Personnellement, aujourd'hui, je souhaite que sur le lotissement de La Clauze – sur lequel il y a déjà eu 20 lots de vendus et il y en aura 23 de plus cette année – ce ne soit pas que des Mazamétains qui déménagent du centre pour s'installer sur la périphérie.

C'est par petites touches. Même si nous avons perdu 40 personnes, je ne désespère pas que nous les reprenions cette année. Il ya des règles que nous ne maîtrisons pas comme la dotation globale de fonctionnement. Si nous sommes pénalisés sur ce point du fait que notre population n'augmente pas, c'est une préoccupation. Mais ce n'est pas du jour au lendemain que nous pourrons faire revenir les gens en centre-ville.

Ce que je souhaite beaucoup, et c'est le rôle de la Communauté d'Agglomération qui a les compétences pour cela, c'est que nous ayons une volonté forte de développer une économie sur ce territoire.

Quand vous voyez le prix de l'immobilier sur Castres et le prix de l'immobilier sur Mazamet et ce que va devenir un jour le prix sur Labruguière, avec la proximité du CHIC et de la zone du Causse : c'est à nous de nous poser ces questions. Moi je les ai déjà mises sur la table, notamment par la création d'une zone d'activité sur La Trille.

Ce n'est pas pour demain, c'est peut-être pour dans 5 ans ou dans 10 ans mais on a essayé de poser un cadre.

Aujourd'hui nous sommes dans la situation où nous sommes. Nous sommes des gens raisonnables, peut-être trop raisonnables vous avez raison, mais je suis convaincu que tous les grands équipements qui devront se faire sur ce territoire devront se faire en Communauté.

Mazamet ne pourra plus se permettre de faire de gros investissements, seule.

Je suis d'accord avec vous, je l'ai regardé attentivement et j'ai trouvé des anomalies par rapport aux Ville de notre strate. Je pense que la situation de chaque Commune peut être différente.

Concernant les dépenses d'équipement, on n'a pas besoin de faire de nouveaux stades ; nous avons de belles salles culturelles, nous avons une maison des associations qui se prépare et qui va être à mon avis quelque chose de bien pour toute l'agglomération. Je veux dire qu'on n'a pas à rougir par rapport aux équipements existant sur Mazamet, me semble-t-il. Ils sont vieillissant, je suis d'accord.

Je pense qu'il faut relativiser un peu : il y a de nombreuses cités nouvelles qui sont obligées de créer des équipements nouveaux, souvent coûteux de nos jours, et qui doivent largement relever le seuil, par rapport à des petites communes qui ont été gâtées, comme la notre.

Luc PICARD :

« Pour résumer, si je reprends vos termes, vous seriez le peintre de la petite touche, et nous nous sommes pour les grands coups de pinceaux !

Pour sortir de la plaisanterie facile, je pense qu'il faut éviter de perdre trop de temps parce que chaque année qui passe, chaque retard d'investissement, nous amènent à mon avis, un peu plus vers le déclin.

Je partage une partie de vos objectifs et ce qui se passe sur la Causse est effectivement fondamental et mise sur des activités d'avenir. Là, on est en parfaite adéquation avec ces objectifs.

Vous avez dit : "*on va attendre les retombées*" : , car inévitablement le prix du mètre carré de l'immobilier à Mazamet étant inférieur à ce qu'il peut être sur Castres, on verra dans quelques années arriver de nouveaux habitants.

Nous le pensons aussi, mais est-ce que nous avons le temps d'attendre plusieurs années ? Est-ce que nous ne devrions pas, dès aujourd'hui, essayer de susciter des capacités d'accueil supplémentaires, sur des projets structurants d'envergure. C'est vrai qu'ils coûtent chers à un moment donné, mais ils nous permettraient de sortir du "*scénario sans alternative*", cité précédemment.

Monsieur le Maire :

« Oui, je comprends très bien. Mais actuellement, je pense qu'il faut de plus en plus réfléchir à toutes les possibilités de compétences qu'il y a au niveau de l'Agglomération. Cela remet en cause beaucoup de choses.

Nous n'allons pas entrer dans ces considérations parce que nous ne détenons, ni l'un ni l'autre, les tenants et les aboutissants : je pense à la réforme de la territorialité, honnêtement, cela ne m'effraie pas. Je serais même partant pour voir comment cette intercommunalité pourrait être créée.

Je n'ai pas apporté la moindre critique par rapport aux subventions qui pourraient être baissées par le Conseil Général ou le Conseil Régional.

Ce n'est pas une question politique, je m'en fiche. Mais ce qui m'intéresse c'est que si un jour ces Collectivités n'ont pas les moyens de nous aider, inévitablement, il y aura une prise de conscience des élus communaux que nous sommes, sur les enjeux du regroupement, pour essayer de faire ensemble quelque chose.

Vous voyez les choses de façon pessimiste et peut être que moi j'ai trop "les pieds sur terre" ! ».

Luc PICARD :

« Sur le réforme de la territorialité, vous avez un sentiment qui est un peu différent et solitaire car la majorité de vos collègues – cela avait été dit lors de la dernière Assemblée Générale de l'Association des Maires où il y a des Maires de toutes tendances, et je mets de côté les problèmes de position politique – ont globalement et très majoritairement, quelle que soit la couleur politique des Maires, une grande inquiétude et manquent un peu de recul.

Par contre, cela a été dit en commission des finances, en ce qui concerne le budget de la Communauté d'Agglomération auquel nous sommes liés, par le biais des versements et par le biais des projets dans le domaine économique, apparemment la première projection montre que nous ne devrions pas trop souffrir de cette réforme.

Globalement, vous êtes en dehors de l'expression générale de vos collègues car actuellement c'est plutôt le sentiment d'inquiétude qui domine. »

Monsieur le Maire :

« Mais ce ne serait pas Mazamet Autrement !

Je comprends leur inquiétude : c'est de se dire que si on nous oblige à nous regrouper, c'est certainement moins intéressant...

Reconnaissons-le, certains Maires dans de petites Communes sont devenus complètement mégalomanes ! Il faut que chacun ait sa salle des fêtes, sa piscine, sa maison de la culture... Est-ce que ce n'est pas plus intelligent, à un moment donné, de dire que sur un rayon de x Km on crée une structure pour tout le monde et chacun met la main à la poche. »

Luc PICARD :

« Pour terminer, j'ai une autre vision qui apparaît. Vous parlez de touches de peinture. Je vous l'avais dit en aparté, j'ai un peu voyagé pendant les dernières vacances. Si à un moment donné, pendant les années 60, Mazamet a été au cœur du mouvement mondial avec la production de la laine, quand je vois des Villes plus importantes, quand je vois malgré la crise, des paysages urbains évoluer à une vitesse fabuleuse (je suis passé à Paris, Lille, Bruxelles)...

On ne peut pas comparer, mais il y a des petites villes aussi qui sont aspirées par ces grands pôles. Malheureusement nous ne le sommes pas par

rapport à Toulouse et j'ai un peu peur, pas que pour Mazamet mais pour une partie du Tarn, car j'ai vraiment l'impression que nous faisons du sur place.

Renaud ROUANET

[Inaudible]

Paul DELOCHE

« Le salut, je pense, viendra de l'intercommunalité »

Luc PICARD :

« Nous sommes tout à fait d'accord »

Paul DELOCHE :

« On ne peut pas aller à contre-courant des uns et des autres. Il faut qu'on unisse nos forces. On ne s'en sortira pas s'il n'y a pas une coopération entre toutes les Communes. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons essayé de faire en sorte que la piscine de Mazamet soit reprise par la Communauté d'Agglomération. Beaucoup de Maires, pour des raisons politiques je pense, de prime abord s'y étaient opposés. Finalement la raison l'a emporté et la piscine est entrée dans la Communauté d'Agglomération à l'unanimité des voix.

Cela a été une très bonne chose et je pense que dans tous les domaines, il faudrait qu'il y ait ce genre de consensus.

On espère que la déviation longue de Saint Alby va arriver, elle a été promise et est inscrite dans le PDMI, mais il y a aussi le carrefour des Bausses. Il faudra bien l'aménager : Aussillon et Mazamet sont concernées. Il faudrait le transférer à la Communauté d'Agglomération.

Et il y a beaucoup de dossiers ainsi. C'est difficile pour Mazamet, avec 10 000 habitants, une population en baisse, un prix de l'immobilier bas. On a l'impression effectivement, comme vous le disiez tout à l'heure, que si on ne fait rien cela va être la bérézina.

Mais le salut viendra, pour ce qui nous concerne, de la coopération intercommunale. Il y a quand même un bassin d'emploi sur Mazamet de 28 000 habitants. Ce n'est pas avec 7 Communes morcelées qu'on arrivera à faire quelque chose »

Luc PICARD :

« Je suis tout à fait d'accord avec votre analyse ».

Monsieur le Maire :

« Il y a des collègues qui commencent à en être conscients, dans les Communes voisines. »

Jean LAPIERRE :

« Une question de fond se pose : la place de Mazamet dans cette intercommunalité. C'est-à-dire comment faire pour que les gens qui vont aller travailler sur le Causse ou dans ces zones-là, viennent habiter à Mazamet et aient envie de venir habiter à Mazamet, plutôt qu'à Bout du Pont, à Payrin, à Castres ou ailleurs ?

Je veux dire que là est la question. Il faut que les habitants aient envie de venir sur Mazamet. Alors qu'est-ce qu'on fait ? Comment on fait ? Est-ce qu'on fait de la rénovation ? ».

Renaud ROUANET :

« La Clauze »

Jean LAPIERRE :

« La Clauze, cela ne fait pas tout. D'ailleurs pour les vendre il a fallu qu'on fasse de gros efforts quand même.

Est-ce que vous avez une vision pour la réhabilitation du centre-ville et des projets pour donner envie ?

J'ai cru comprendre aussi qu'il y avait quelques soucis au niveau des commerçants Mazamétains. C'est inquiétant ».

Paul DELOCHE

« En ce qui concerne le retour de la population sur MAZAMET, cela faisait partie du programme de mandat « Mazamet Autrement ». Dès le départ, on s'est préoccupé de la rénovation urbaine et du renouvellement urbain. On a créé un groupe de travail pour cela, mais c'est un dossier extrêmement compliqué.

C'est-à-dire, il faut faire revenir des habitants sur Mazamet, réhabiliter des habitations du centre-ville, il y a toutes les friches industrielles, il y a des axes de communication au centre-ville à revoir etc...

Comme le disait M. le maire tout à l'heure, c'est un dossier très long. Si on réussit à mettre sur pied un dossier de rénovation urbaine dans les 2 ou 3 ans à venir, les premiers résultats n'apparaîtront pas avant la fin du mandat.

On fera peut être quelque chose avant la fin du mandat mais c'est un dossier qui risque de durer 10 ou 20 ans. Toutes les Villes qui ont amorcé ce genre de projet l'ont réalisé en 10 ou 20 ans.

On est conscient de cette question.

Il y a aussi le quartier de la Gare auquel on a commencé à réfléchir, avec la Communauté d'Agglomération. Cela fait partie de ce dossier, tout comme la question des commerçants.

MAZAMET était riche et ne s'est pas préoccupée de ces questions et il y a eu un retard de pris. Cela fait 20 ans que rien n'a été fait en matière de rénovation urbaine dans le centre de Mazamet. Il y a eu des voies piétonnes, la place Olombel etc... mais ce n'est pas cela qui fait revenir les habitants. On est conscient de la question. »

Roger PUECH :

« Il faut acheter un bulldozer ! »

Monsieur le Maire :

« Les bulldozers vont marcher bientôt, rue de la Nogarède !

La vitalité du commerce passe aussi par de l'habitat dense, à proximité du petit commerçant.

Il y a quelques jours, il y avait une réunion avec les commerçants. Il y avait 80 personnes dans la salle, je les ai interviewés et leur ai demandé combien ils étaient à habiter Mazamet. Deux ont répondu qu'ils habitaient à Mazamet...

Lorsque le commerçant ferme son rideau, l'état d'esprit est différent et ce n'est pas le même comportement s'il vit au dessus de son commerce ou s'il vit à Payrin ou ailleurs ; on se sent en prise directe plus facilement lorsqu'on habite sur place.

C'est là qu'il faut avoir une réflexion. Je pense que l'O.M.P.C.A. va nous aider. Il y avait déjà eu une O.M.P.C.A. en 1998 : cela a patiné pendant 1 an ½ car aucun commerçant ne se sentait concerné.

C'est compliqué de faire bouger les gens mais j'espère qu'ils vont bouger car c'est quand même leur avenir qui est en jeu aussi.

Quelqu'un a quelque chose à rajouter à ce débat ?

Ce que nous verse la Communauté d'Agglomération n'est pas neutre. Si demain ou dans 3 ans on perdait ces 3 millions d'euros...

La Ville est aujourd'hui tranquille parce qu'elle avait prévu "les coups de froids". Nous sommes donc relativement bien mais cela ne veut pas dire que nous le soyons encore dans 3 ou 4 ans.

Enfin, la préoccupation d'augmenter la population sur Mazamet est présente auprès de nous tous, mais ce n'est pas d'un claquement de doigt que l'on va regrouper des gens à Mazamet.

Ce n'est pas non plus l'autoroute qui va nous amener, dans 5 ans, 10 000 personnes supplémentaires, qu'on aurait par ailleurs du mal à loger sur Mazamet puisque la Commune ne possède pas de terrains à profusion.

Si personne ne veut rajouter quelque chose à ce débat, je le déclare clos ».

PASS FONCIER / LOTISSEMENT DE LA CLAUZE : VERSEMENT DES
SUBVENTIONS AUX PRIMO-ACCEDANTS
(Rapporteur Paul DELOCHE)

Par délibération du 31 Mars 2009, la Ville de Mazamet a accordé une aide financière directe aux primo-accédants du Pass Foncier, d'un montant de 3.000 ou 4.000 € selon les ressources et la composition du ménage.

Or, la Région Midi Pyrénées a décidé, dans le cadre du plan « Soutenir l'activité et Préparer l'avenir » de participer aux dispositions du Pass Foncier.

Le montant de l'aide régionale est donc de :

- Subvention de 1.500 € pour les ménages de 3 personnes ou moins,
- Subvention de 2.000 € pour les autres ménages.

Ces subventions viennent en déduction des aides municipales et ne peuvent être cumulées.

En conséquence, l'aide financière de la ville est équivalente à la participation de la Région, soit 1.500 € ou 2.000 € selon la composition des ménages. Ceci ne change en rien l'aide financière accordée aux primo accédants, qui sera toujours de 3.000 ou 4.000 €.

L'état remboursera à la Commune et à la Région, un montant forfaitaire égal à 500 ou 1.000 € suivant la subvention versée aux ménages.

Exemple de versement de subvention :

Identité et Adresse bénéficiaire	Composition du foyer	Montant Subvention Commune	Montant Subvention Région	Remboursement De l'Etat	
				A la Commune	A la Région
.....	3 pers. ou moins	1.500 €	1.500 €	500 €	500 €
.....	4 personnes	2.000 €	2.000 €	1.000 €	1.000 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les attestations d'aide à l'accession à la propriété, et d'autoriser le versement de 2 subventions de 1.500 € et 1 subvention de 2.000 €, soit une dépense totale de 5.000 €uros sur laquelle l'Etat remboursera 2.000 €uros.

Les dossiers correspondants ont été validés par ASSOCIL (suivant convention délibérée en Conseil Municipal du 31 Mars 2009) et examinés en commission municipale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Luc PICARD :

« La commission enseignement s'est réunie, il y a environ huit jours, et a évoqué le problème de la fermeture d'une classe à La Resse et a évoqué également les conséquences qui vont s'ensuivre.

J'aurais trouvé anormal qu'on n'évoque pas ce sujet en Conseil Municipal au moins une fois après que cette décision soit devenue effective parce que cela rejoint le débat de tout à l'heure : si les classes ou les écoles ferment, c'est que démographiquement les choses vont mal.

Là, en l'occurrence, vous envisagez un regroupement à la suite de cette fermeture. Pour ceux qui ne sont pas au courant du dossier, une classe va fermer à l'école de La République, l'an dernier c'était à l'école de La Resse. Comme il y a continuité pédagogique entre les deux groupes scolaires, l'idée soumise en commission était, à la suite de cette fermeture, de regrouper les deux groupes scolaires sur l'école de La République.

Je voulais symboliquement exprimer notre désappointement ; j'aimerais pouvoir exprimer un mot plus fort, mais là je pense que les dés sont jetés par rapport à cette fermeture de classe qui s'ajoute à une longue liste de classes déjà fermées.

J'espère donc que les décisions que l'on prendra, les uns et les autres, à l'avenir, permettront de renverser la tendance pour éviter que le scénario ne se reproduise, comme cela, trop régulièrement.

Je souhaitais aussi dire qu'il aurait peut-être été bon que l'on proteste, comme on l'avait fait l'an dernier, par rapport à cette décision prise par les responsables départementaux de l'Education Nationale pour montrer que, même s'il y a des règles et qu'elles s'appliquent, on est en droit de les contester pour le bien de notre population.

Quand le regroupement sera fait – et je pense qu'il est un peu maladroit de le faire si vite car cela donne l'impression que la Commune accompagne cette décision désastreuse, c'est notre point de vue – c'est un quartier supplémentaire (on avait connu le quartier de l'école du Pin à l'époque où elle existait et qui a perdu son école) maintenant c'est le quartier de La Resse, qui va perdre son école publique.

Solennellement, ce soir, c'est pour exprimer notre désappointement, notre ressentiment profond par rapport à cette situation qui fait que petit à petit des classes disparaissent et puis ensuite des écoles. »

Anne-Marie PRADES :

« Au sujet des écoles Resse-République, il ne faut pas perdre de vue que c'est une continuité pour les enfants. La répartition sur les deux sites était due uniquement au nombre d'élèves.

Il faut penser qu'autrefois, lorsqu'il y avait beaucoup d'enfants dans le centre-ville de Mazamet, l'école de la rue du Pin était justifiée, de la maternelle au CM2, idem à l'école de La Resse et idem à l'école de La République.

C'est très regrettable mais c'est une suite de la baisse démographique. »

Luc PICARD :

« C'est ce que je viens de dire Mme PRADES. Je connais très bien ces écoles parce que c'était l'école de mes enfants. »

Anne-Marie PRADES :

« Vous les connaissez parfaitement et certainement mieux que moi.

Il faut voir aussi que dans le quartier des Bausses par exemple nous avons des familles qui viennent s'installer et il y a une augmentation du nombre d'effectif. Il est probable que l'Inspecteur d'Académie accordera la réouverture d'une classe qu'il a fermée il y a deux ans. C'est une très bonne nouvelle.

Là, il est certain que nous ne pouvons pas maîtriser le déplacement des populations, ni leur vieillissement. »

Gisèle PAULIN :

« On ne peut que le regretter ».

Anne-Marie PRADES :

« Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous mais c'est pour cela que nous tenons à ce que les enfants regroupés à l'école de La République soient une entité forte dans ce quartier ».

Luc PICARD :

« Ce qu'on peut regretter aussi ce sont les travaux qui ont été effectués pour remettre en état la cantine de La Resse parce que du coup ces travaux s'avèrent inutiles aujourd'hui. »

Anne-Marie PRADES :

« Oui, c'est vrai, mais les éléments de la cuisine vont être réutilisés, ce n'est pas perdu, ils seront intégrés dans l'aménagement de La République. Nos services techniques, très compétents, veillent à cela.

Monsieur le Maire :

« C'est difficile de prévoir. Nous avons des écoles aux normes et on s'efforce à ce qu'elles le restent.

On peut toujours "rouspéter" auprès de M. AZEMA, mais on sait très bien que les dés sont jetés. Sur toute la bande autoroutière qui va de Saint Sulpice, à Gaillac, ils ne savent plus où accueillir les enfants. Ils ne les ont pas faits venir, ce sont les gens qui se sont installés spontanément et ont provoqué d'autres problèmes.

Ici nous subissons : c'est le vase qui se vide »

Renaud ROUANET :

« C'est l'autoroute ! »

Monsieur le Maire :

« Mais il faut que ce soit l'autoroute jusqu'à BEZIERS ! »

Luc PICARD :

« Vous voulez dire que les futurs élèves arriveront par l'autoroute ! »

Monsieur le Maire :

« Nous n'en n'avons pas parlé tout à l'heure lors du débat, s'il y a des transports interurbains entre Castres et Mazamet, cela peut favoriser quand même des déplacements de population ».

Luc PICARD :

« C'est une très bonne initiative ».

Anne-Marie PRADES :

« Si vous le permettez, je souhaiterais rajouter un mot par rapport à ce que nous a dit M. l'Inspecteur, lors du conseil extraordinaire qui a eu lieu à l'école de La République afin d'informer les parents de ce projet. M. FRESSIGNAC a insisté sur la répartition équitable de l'Inspecteur d'Académie.

En tant que Municipalité, on ne peut que se féliciter du rapprochement des enseignants dans la continuité de l'école : les enfants trouveront une unité sur un seul lieu, du moment que c'est possible au niveau des effectifs ».

Monsieur le Maire :

« Bonne soirée à tous. »

La séance est levée à 20 heures 50

VU par NOUS, Maire de la Commune de MAZAMET, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Maire,
Laurent BONNEVILLE.-*

*MAZAMET, le
Le Secrétaire de séance
Stéphane SIGUIER*